

# Collectif HANDICAP !

Projet associatif 2023 – 2028



Siège social : 86 avenue Fernand GRANET, 33140 VILLENAVE D'ORNON

[collectif.handicap@yahoo.com](mailto:collectif.handicap@yahoo.com)

<https://www.collectifhandicap33.org/>

<b><u>1. INTRODUCTION</u></b> .....	<b>2</b>
<b><u>2. LES ORIGINES</u></b> .....	<b>3</b>
<b><u>3. L'ASSOCIATION</u></b> .....	<b>4</b>
<b>3.1 NOS VALEURS ET PRINCIPES</b> .....	<b>4</b>
L'ENGAGEMENT .....	4
LA SOLIDARITE .....	4
UNE POSTURE ETHIQUE .....	4
UNE DEMARCHE D'ALLER VERS .....	4
<b>3.2 SON FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>4</b>
<b>3.3 LA REPARTITION DES MISSIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>3.4 LES ENJEUX</b> .....	<b>6</b>
<b><u>4. LA CALMIE</u></b> .....	<b>7</b>
<b>4.1 SON ORGANISATION</b> .....	<b>7</b>
LES DEMANDES DE REPIT .....	7
LES JEUNES .....	8
L'ACCOMPAGNEMENT .....	8
PLUSIEURS SITES D'ACCUEIL.....	8
CALENDRIER D'OUVERTURE .....	9
UN SITE INTERNET .....	9
<b><u>5. NOS PARTENAIRES</u></b> .....	<b>9</b>
<b>5.1 OPERATIONNELS</b> .....	<b>9</b>
SITES D'ACCUEIL .....	9
ENCADREMENT .....	10
<b>5.2 FINANCIERS</b> .....	<b>10</b>
<b>5.3 RELAIS INSTITUTIONNELS</b> .....	<b>10</b>
<b><u>6. LES CONSTATS</u></b> .....	<b>11</b>
<b><u>7. LES PROJETS ET PERSPECTIVES</u></b> .....	<b>12</b>
<b><u>8. ANNEXES</u></b> .....	<b>13</b>
LE DEROULE D'UNE JOURNEE D'ACCUEIL .....	13
CARTOGRAPHIE DE LA DOMICILIATION DES FAMILLES EN 2022 .....	14
LES PARTENAIRES .....	15

# 1. Introduction

*« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ! ».*

Cette citation, attribuée à de multiples auteurs, nous l'avons faite nôtre car nous l'avons expérimentée et l'expérimentons encore.

Cette aventure humaine un peu folle, lancée dans un contexte sanitaire plus qu'instable, symbole de la force de la coconstruction et du pouvoir d'agir ensemble des parents et des professionnels, est une source profonde de satisfactions aussi bien personnelles que professionnelles. Elle hybride notre manière de voir le monde, de concevoir l'entraide humaine et replace au centre des préoccupations les besoins des personnes qui font appel au Collectif Handicap !

Notre dispositif de répit La Calmie a tenu et s'est développé en dépit de la propagation du virus et grâce aux soutiens de nos nombreux partenaires.

Merci aux parents qui nous témoignent de leur confiance et des bénéfices retirés de ces temps de répit, pour eux comme pour les fratries.

La Calmie doit surtout son existence à l'engagement des bénévoles qui composent le Collectif Handicap ! Sans elles, leur énergie, les valeurs qui les animent et leur pugnacité, ce projet n'aurait pas pu perdurer. Rejointe, en 2021, par une coordinatrice aussi engagée qu'efficace, l'équipe s'étoffe de membres actifs et garde le cap : rien pour les familles sans les familles !

L'aventure ne fait que commencer...

**Sylvie Meunier**

**Présidente**

## 2. Les origines

Depuis 2017, au gré des rencontres professionnelles, personnelles et bénévoles : parents d'enfants en situation de handicap, associations de familles, professionnels des secteurs sanitaire et médico-social, personnes en situation de handicap, toutes bénévoles, ont éprouvé le désir et le besoin de s'associer afin d'échanger autour de thématiques et de préoccupations communes.

Très rapidement, est né le projet d'organiser un colloque sur le thème de l'inclusion<sup>1</sup> qui s'est déroulé le 28 avril 2018 au Rocher de Palmer, à Cenon, sous l'intitulé « *Inclusions : le pouvoir d'agir ensemble* ». La nécessité de nous trouver une identité a donné naissance à notre nom « *Collectif Handicap !* », représentatif de notre esprit fédératif et du thème qui nous rassemble, le point d'exclamation venant souligner la dynamique à l'œuvre.

A la suite de cette première expérience visant à mettre en valeur les actions menées par les personnes concernées (associations de familles, start-up, compagnies artistiques) nous avons voulu faire écho aux besoins de répit exprimés par les aidants à cette occasion.

En novembre 2018, nous avons lancé une enquête afin de recueillir, sur le territoire girondin, l'avis des personnes concernées elles-mêmes et surtout la manière dont elles souhaitaient qu'une réponse concrète leur soit apportée. C'est ainsi que, le 30 mars 2019, l'IRTS de Talence a accueilli notre second colloque « *Le répit : un projet à coconstruire* »<sup>2</sup> présentant les résultats de l'enquête avec la participation de la MDPH, ainsi que différentes propositions de répit soutenues par des associations ou des entreprises.

Nous avons décidé d'aller plus loin, conscients que témoigner de manques de réponses à apporter à des parents épuisés, n'était qu'une première étape. Dès le 4 mai 2019, nous avons réuni, pour une matinée de travail, tous ceux qui souhaitaient prendre part à ce qui semblait alors un idéal un peu lointain, la coconstruction d'une solution de répit. Les échanges nous ont menés sur la piste d'un dispositif de répit hors domicile qui s'est élaboré, durant les mois suivants, avec la volonté toujours affirmée d'associer les personnes concernées et les professionnels dans une même réflexion.

---

<sup>1</sup> <https://www.collectifhandicap33.org/2018/04/28/actes-colloque-inclusions-le-pouvoir-dagir-ensemble-28-04-2018/>

<sup>2</sup> <https://www.collectifhandicap33.org/2019/03/30/actes-colloque-le-repit-un-projet-a-coconstruire-30-mars-2019/>

## 3. L'association

L'officialisation de notre collectif étant le préalable incontournable à la concrétisation de notre dispositif de répit, l'association a été créée en mars 2020 avec pour objectif « *de participer à la recherche et à la mise en œuvre de solutions de répit, proposant ainsi un soutien aux parents et ce, dans une démarche associant personnes accompagnées, aidants familiaux, professionnels et bénévoles, le pouvoir d'agir et la coconstruction étant les maîtres-mots du Collectif Handicap !<sup>3</sup> ».*

Démarrée en juillet 2020, la solution de répit hors domicile *La Calmie* consiste à offrir, chaque samedi et trois jours en semaine pendant les périodes de vacances scolaires, des temps de répit aux parents en proposant à leur(s) enfant(s), en situation de handicap et âgés de 3 à 20 ans, un lieu d'accueil hors du domicile, sécurisé et sécurisant car prenant en compte leurs besoins singuliers.

### 3.1 Nos valeurs et principes

#### L'engagement

Une évidence pour tous les bénévoles. « **Rien pour nous sans nous** » : cet adage se décline pour toutes les parties prenantes, parents, professionnels et bénévoles car tous concernés et rassemblés autour du projet. La volonté de coconstruction est notre colonne vertébrale.

#### La solidarité

Elle est notre base, ce qui nous a fait nous rencontrer et donner envie de poursuivre et d'agir collectivement. Elle est un engagement mutuel.

#### Une posture éthique

Elle est notre enveloppe : elle nous engage à nous interroger sur nos actions et le sens de leur mise en œuvre. Elle nous aide à chercher les valeurs que nous souhaitons privilégier. L'éthique est donc un questionnement permanent et nous renvoie à une réflexion personnelle et collective.

#### Une démarche d'aller vers<sup>4</sup>

Elle est notre ADN : elle permet d'intégrer les situations de non demande, de renoncement et engage tous les acteurs dans une pratique pro-active de partenariat afin de repérer les besoins et soutenir les demandes de répit. Cette démarche se donne un objectif de prévention et de promotion des droits fondamentaux des personnes.

### 3.2 Son fonctionnement

L'association, lors de sa constitution, s'est dotée d'un Bureau composé du trépied classique présidence-secrétariat-trésorerie auquel viennent s'ajouter des fonctions d'adjoint.

Ces rôles favorisent une certaine lisibilité pour les partenaires mais, dans la réalité, le fonctionnement participatif à l'œuvre permet à chaque membre du Bureau et du Conseil d'Administration d'exprimer son opinion, de contribuer à l'amélioration du dispositif, d'apporter ses compétences et d'utiliser son réseau. Les réunions du Bureau, mensuelles,

---

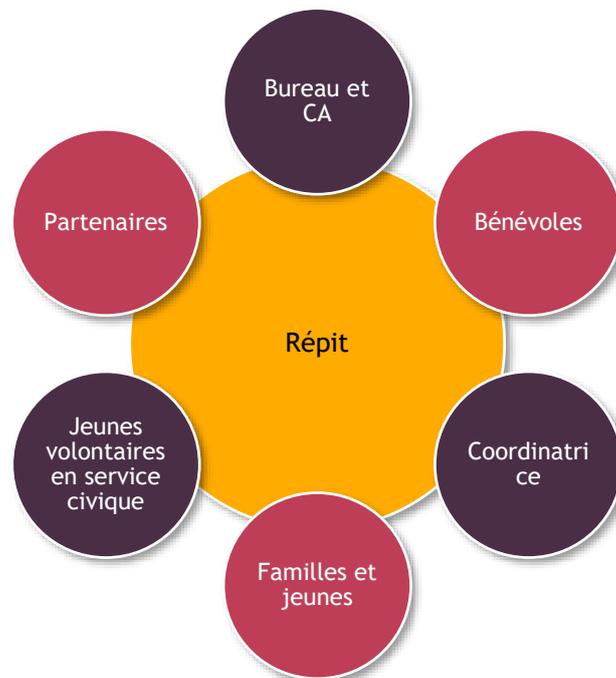
<sup>3</sup> Extrait des statuts de l'association

<sup>4</sup> <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/l-aller-vers-permet-de-faire-face-aux-situations-de-decrochage-social-et-de-reduire-le-non-recours-aux-droits-interview>

sont élargies aux membres du Conseil d'Administration. Essentiellement féminines, elles rassemblent des professionnelles des champs sanitaire et médico-social et des mères d'enfants en situation de handicap. Certaines ont parfois les deux prérogatives.

Une coordinatrice, à 0.5 ETP depuis novembre 2021, assure une partie des missions initialement assumées par les bénévoles. Ces dernières garantissent l'accomplissement des tâches restantes.

Des rencontres avec les partenaires sont organisées régulièrement afin d'échanger autour du dispositif de répit, son organisation, son financement, sa pérennisation.



### 3.3 La répartition des missions

La qualité des accueils requiert un travail préparatoire afin que les conditions optimales soient réunies et que se crée un lien de confiance entre aidants, aidés, professionnels et bénévoles. La coordination et le suivi de cette action nécessitent également des heures de préparation, d'échanges, de réunions, de rencontres avec les partenaires, de valorisation au travers de différents outils (reporting, enquêtes, rapport d'activité, etc.), de suivi budgétaire, de réponse à des appels à projets et la recherche constante de l'adéquation du dispositif aux attentes des familles. Cette solution de répit ne peut s'improviser et fait appel à de multiples compétences.

Bénévoles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation</li> <li>• Permanences</li> <li>• Liens avec les familles</li> <li>• Liens réseau et partenariat</li> <li>• Elaboration des outils</li> <li>• Rapport d'activité</li> <li>• Enquêtes et analyses</li> <li>• Rédaction divers documents</li> <li>• Gestion financière et comptable</li> <li>• Gestion des inscriptions</li> <li>• Veille documentaire</li> <li>• Réponses aux AAP, demandes de subventions</li> <li>• Gestion de la messagerie</li> <li>• Gestion du site internet</li> <li>• Réunions de Bureau, CA, partenaires</li> <li>• Tâches de secrétariat (cotisations, CR réunions, reporting)</li> </ul>

Coordinatrice
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation</li> <li>• Permanences</li> <li>• Liens réseau et partenariat</li> <li>• Liens avec les professionnels soutenant les familles</li> <li>• Guidance des pratiques professionnelles</li> <li>• Réunions de Bureau, CA, partenaires</li> <li>• Gestion de la messagerie</li> <li>• Gestion des inscriptions</li> <li>• Organisation des plannings jeunes et intervenants</li> <li>• Liens avec les familles</li> <li>• Gestion et préparation du matériel</li> <li>• Achats</li> <li>• Veille sur les conventions partenariales</li> </ul>

### 3.4 Les enjeux

C'est une évidence aujourd'hui de constater et de dire que la situation de handicap d'un ou plusieurs enfants d'une même fratrie, nécessite, de la part des parents, une attention majorée et un temps de disponibilité accru au quotidien et dédié aux soins, à l'éducation et à la satisfaction des besoins de l'enfant.

La crise sanitaire vécue depuis deux ans a mis en lumière ces besoins, obligeant les parents à davantage de disponibilité du fait de la réduction, voire de l'arrêt, des accompagnements spécialisés, en 2020, notamment dans le secteur médico-social. Pour beaucoup de familles, cela a entraîné un épuisement parental, un isolement social et/ou professionnel et une mise en sommeil des besoins des fratries.

Les parents, destinés à être des personnes-ressources tout au long de la vie de leur enfant en situation de handicap, ont besoin, pour tenir, de relais, parfois difficiles à trouver ou à activer.

Les enjeux sont donc immenses car les impacts du handicap sont pluriels et s'immiscent dans de nombreux aspects de la vie des personnes :

- ✓ La vie familiale,
- ✓ La vie de couple,
- ✓ La vie professionnelle,
- ✓ La relation avec le proche en situation de handicap,
- ✓ L'état de santé de l'aidant,
- ✓ Les vacances et les loisirs.

La prévention de la dégradation d'un ou plusieurs de ces domaines est primordiale et relève d'un enjeu, plus large, de santé publique.

## 4. La Calmie

Les résultats de l'enquête menée en 2018 nous ont naturellement orientés vers la mise en œuvre d'un dispositif de répit itinérant, au plus près des domiciles des familles. Nous avons sollicité, auprès d'associations gestionnaires d'établissements spécialisés, la mise à disposition gracieuse de locaux, adaptés aux jeunes en situation de handicap et inoccupés les week-ends et en période de vacances scolaires.

Deux associations nous ont accordé, immédiatement, le prêt gratuit de locaux. En 2021, une autre association a souhaité participer au projet ainsi que 2 collectivités territoriales, nous offrant ainsi la possibilité de proposer différents sites d'accueil sur la métropole bordelaise et ses proches alentours.

Un Service d'Aide A Domicile (SAAD), partenaire de la première heure, met à disposition, sur la base d'une convention financière, 4 intervenants sociaux par journée d'accueil.

Dès le départ, pour concrétiser le projet, nous avons pu compter sur des financements publics et privés : le Conseil Départemental et la CAF de la Gironde ont octroyé une subvention nous permettant d'ouvrir pour quelques mois. Des organismes de protection sociale sont venus étayer, parfois très largement, le dispositif et les suites positives données à nos réponses à divers appels à projet complètent notre financement.

### 4.1 Son organisation

#### Les demandes de répit

Nous avons pour principe d'être en lien direct avec les familles. Parfois, certaines demandent à être soutenues par un travailleur social mais notre interlocuteur premier reste bien le parent de l'enfant. Tous les trimestres, le planning des dates et des lieux ouverts leur est transmis. Chaque famille peut ainsi demander autant de dates de répit qu'elle le veut. Dans un second temps, le Collectif Handicap ! effectue une répartition égalitaire des temps de répit. En amont de l'accueil, la famille est sollicitée pour recueillir les besoins essentiels de l'enfant, ce qu'il aime et lui convient et ce qui n'est pas adapté pour lui. L'un des principes d'accueil de La Calmie vise le confort de l'enfant. Le répit des parents n'est possible qu'à la seule condition de leur garantir, pendant l'accueil, le bien-être de leur enfant.

Le service est gratuit pour les parents qui deviennent adhérents de l'association (cotisation annuelle de 20 euros par famille).

Nous observons, depuis quelques mois, l'augmentation de demandes faites directement par des travailleurs sociaux. Cela tient sûrement à une meilleure connaissance de l'offre de répit existante mais cela illustre également la difficulté pour les professionnels à ne pas être prescripteurs. Il est arrivé, parfois, que des familles, contactées par le Collectif Handicap ! suite à une demande de professionnels, invalident le besoin de répit pressenti par ces derniers.

## Les jeunes

Ils ont entre 3 ans et 20 ans. Accompagnés impérativement par leur(s) parent(s), ils sont accueillis en groupe de 5 quel que soit leur âge ou la nature de leur handicap. Du fait de leur situation de handicap, ils ne trouvent pas toujours d'accompagnement adapté dans des structures de droit commun ou au sein de structures spécialisées, faute de places suffisantes pour ces dernières. Au vu des profils des jeunes accueillis et de l'intensité des troubles présentés, l'accompagnement prévu est quasiment du 1 pour 1. Il leur est proposé des activités adaptées à leurs besoins, compétences et envies, en binôme avec l'adulte lorsque la situation collective s'avère impossible, et le plus souvent en favorisant l'aspect relationnel. Ce lieu représente pour certains enfants leur seul lien avec l'extérieur et le seul espace d'interactions sociales en dehors de la sphère familiale.

Si le diagnostic n'est pas un critère d'accueil, il permet cependant de guider et d'ajuster les modalités et les conditions d'accueil. Depuis 2020, nous notons une prévalence de jeunes avec un TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) à des degrés divers. La déficience intellectuelle reste majeure pour la quasi-totalité des jeunes accueillis qui présentent également de nombreux troubles associés ou non à un syndrome neurologique ou génétique (TDA-H, épilepsie, troubles du comportement, troubles oppositionnels, troubles de la communication et du langage, particularités sensorielles). Le retard global de développement est une des caractéristiques commune.

## L'accompagnement

Il est réalisé par différentes personnes :

- ✓ **4 intervenants sociaux** mis à disposition par le SAAD partenaire. Leurs profils sont variés : animateur, AES, étudiant en travail social, en psychologie ou moniteur-éducateur ; ils ont tous la même envie de participer à l'accompagnement des jeunes.
- ✓ **La coordinatrice**, présente sur l'un des sites d'accueil, elle assure la guidance des pratiques professionnelles, garantit la bonne organisation de la journée, rencontre les familles et peut participer à l'animation auprès des jeunes.
- ✓ **Les membres du Conseil d'Administration** sont présentes, bénévolement et à tour de rôle, sur un site d'accueil afin de rencontrer les parents, échanger avec eux, préparer la journée avec les intervenants et assurer le débriefing de fin de journée.
- ✓ **Les jeunes volontaires en service civique** : Unis-cité soutient le dispositif et un binôme de jeunes volontaires vient, depuis 2020, renforcer l'équipe, de novembre à juin.
- ✓ **Les bénévoles** : depuis 2021, des demandes de bénévolat ponctuelles nous sont adressées. Il s'agit de personnes ayant envie d'avoir ou de poursuivre une expérience d'accompagnement de jeunes en situation de handicap.

## Plusieurs sites d'accueil

Dès le départ, nous avons envisagé de proposer un dispositif au plus près du domicile des familles. Notre territoire d'intervention reste la métropole bordelaise et ses proches alentours en raison, notamment, du rayon d'action du SAAD partenaire.

Nous avons développé, en quelques mois, les sites d'accueil, en nouant des partenariats avec des associations gestionnaires d'établissements spécialisés et des collectivités territoriales :

- ✓ Hôpital de jour l'Oiseau-Lyre, ARI, à Léognan,
- ✓ IME Don Bosco, Villa 3, IDB, à Gradignan,
- ✓ IME l'Alouette, ADAPEI, à Pessac,
- ✓ Relais des aidants, CCAS, à Mérignac,
- ✓ Ecole Thiers, Ville de Bordeaux.

Depuis juin 2021, nous dupliquons l'offre sur 2 lieux concomitamment. Ce sont donc 10 enfants qui sont accueillis chaque samedi sur 2 sites différents. Les espaces d'accueil sont prêtés gratuitement à l'association sur la base d'une convention partenariale.

Ceci grâce au recrutement à 0.5 ETP, d'une coordinatrice, rendant possible la duplication

### Calendrier d'ouverture

Le dispositif ouvre entre 100 et 104 jours par an, en fonction de la disponibilité des locaux prêtés.



### Un site internet

L'association s'est dotée, l'été 2022, d'un site internet<sup>5</sup> lui donnant ainsi une visibilité plus large. Les familles ont accès à un compte personnel qui leur permet de déposer les documents demandés lors de l'inscription.

## 5. Nos partenaires

### 5.1 Opérationnels

#### Sites d'accueil

Nous l'avons dit plus haut, l'augmentation des sites d'accueil a permis de répondre plus précisément à des besoins de proximité. Nos 5 partenaires ont montré beaucoup de réactivité et d'intérêt pour notre dispositif :



- ✓ L'Association pour la Réadaptation et l'Intégration,
- ✓ L'Institut Don Bosco,
- ✓ La mairie et le CCAS de Mérignac,
- ✓ L'ADAPEI,
- ✓ La Ville de Bordeaux.



<sup>5</sup> <https://www.collectifhandicap33.org/>

## Encadrement

Le SAAD **Amelis Domicile Services**<sup>6</sup> met à disposition 4 intervenants sociaux, chaque journée d'accueil. Ceci n'a pas toujours été simple à réaliser, notamment au regard des difficultés de recrutement rencontrées par tous les SAAD. L'apport d'étudiantes de l'IRTS NA<sup>7</sup>, recrutées par le SAAD, a représenté une main d'œuvre nous permettant de poursuivre l'expérimentation de la duplication.

Nous devons également souligner le partenariat fort avec l'association **Unis-Cité**<sup>8</sup> : nous entamons notre troisième période d'accueil d'un binôme de jeunes volontaires en service civique. Cette expérience de quelques mois au sein de *La Calmie*, leur permet de confirmer un choix d'orientation professionnelle. Le binôme, présent chaque journée d'accueil, est un véritable soutien.

## 5.2 Financiers



Dès le démarrage de l'expérimentation en 2020, le Collectif Handicap ! a pu compter sur le soutien de partenaires financiers, publics et privés, concernés par les politiques publiques d'aide aux aidants. Ils nous ont renouvelé leur aide pour 2021 et 2022<sup>9</sup> et ont été rejoints par des partenaires complémentaires :

- ✓ AG2R,
- ✓ CAF,
- ✓ Conseil Départemental,
- ✓ Fondations Régionale et Nationale du Crédit Agricole,
- ✓ Malakoff Humanis,
- ✓ MicroDon MAIF,
- ✓ MSA,
- ✓ Rotary Club satellite des Portes du Médoc,
- ✓ Ville de Bordeaux.

## 5.3 Relais institutionnels

Outre les partenaires cités au-dessus, d'autres sont également des relais essentiels dans l'information apportée aux familles et aux éventuels prétendants à l'encadrement des journées d'accueil :

- ✓ Différences et partages,
- ✓ Familles extraordinaires,
- ✓ IRTS Nouvelle Aquitaine,
- ✓ MDPH,
- ✓ MOBALIB,
- ✓ Récréamix 33.

<sup>6</sup> <https://www.amelis-services.com/>

<sup>7</sup> Institut Régional du Travail Social Nouvelle Aquitaine

<sup>8</sup> <https://www.uniscite.fr/>

<sup>9</sup> L'AG2R, la MSA et les fondations du Crédit Agricole ont octroyé des financements de 2020 à 2021.

## 6. Les constats

Le Collectif handicap !, au travers de son dispositif de répit hors domicile *La Calmie*, répond à des enjeux forts figurant dans différentes politiques publiques qu'elles soient nationales, régionales ou locales :

- ✓ Le rapport Piveteau « *Zéro sans solution* » et les mesures concrètes qui ont suivi : nous permettons, par le biais d'accueil de jeunes en petit collectif, une réhabilitation aux interactions sociales avec des pairs pour des jeunes sans solution et en attente de place en établissement spécialisé,
- ✓ Le second rapport, en 2022 « *Experts, acteurs ensemble...Pour une société qui change* », met l'accent sur l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes concernées avec, en miroir, celui des professionnels qui les accompagnent. Notre collectif est né de cette coconstruction parents-professionnels.
- ✓ La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement a permis le déploiement d'actions de formation à destination des aidants.
- ✓ La stratégie « *Agir pour les aidants 2020-2022* » a facilité la mise en place de plusieurs actions concrètes dont, entre autres :
  - le déploiement des Communautés 360,
  - la création d'un guide de présentation de formes de répit existantes,
  - l'évolution du congé proche aidant et l'encouragement du soutien, par les entreprises, aux salariés aidants par le biais d'une démarche RSE<sup>10</sup>,
- ✓ Le Projet régional de Santé de la Nouvelle Aquitaine 2018-2028 affirme sa volonté d'accompagner le handicap au travers du renforcement de la construction collective de réponses inclusives et de l'amélioration du repérage, de l'accompagnement et de la formation des aidants,
- ✓ Gironde territoire 100 % inclusif.

Enfin, le contexte sanitaire lié à l'apparition de la COVID, a fait émerger, parfois de manière plus tendue pour les aidants, leur besoin de répit.

**Le Collectif Handicap ! a pu développer son action grâce à 4 leviers :**

- ✓ L'engagement et le travail des bénévoles, parents et professionnels,
- ✓ Le recrutement à 0.5 ETP d'une coordinatrice depuis novembre 2021,
- ✓ Le soutien des financeurs,
- ✓ Le soutien des partenaires opérationnels.

**Connu des familles, reconnu par les partenaires associatifs et institutionnels**, le Collectif Handicap ! est un acteur dont la mission première est de développer une solution de répit pour les aidants. Depuis plus de 2 ans, preuve est faite de notre capacité à innover, à évaluer et à développer notre dispositif.

*La Calmie* répond clairement aux besoins de répit des aidants identifiés sur le territoire girondin et participe ainsi pleinement à une **action de prévention indispensable** (en termes de santé, de risque de maltraitance), pour que les parents d'enfants, d'adolescents et de

---

<sup>10</sup> Responsabilité Sociale d'Entreprise

jeunes adultes en situation de handicap puissent assurer leur rôle parental dans les meilleures conditions possibles. La **coconstruction du projet avec les personnes concernées** elles-mêmes, leur **participation active** aux réunions de Bureau et à l'**évaluation du dispositif** contribue à garder ce principe fondateur « **Rien pour nous sans nous** ». Notre recherche d'une **proximité de lieux d'accueil favorise l'accès** au répit pour de nombreuses familles. L'appui de la **coordinatrice est indispensable** pour que le dispositif puisse pérenniser son action. Enfin, cette offre déplaie toute sa pertinence pour l'accueil de jeunes sans solution d'accompagnement, en attente de place en établissement et pour lesquels *La Calmie* devient le *seul lieu de socialisation*.

## 7. Les projets et perspectives

- 1- **La consolidation de l'activité par un financement pérenne** : la réponse à des appels à projets annuels obère la nécessaire vision à long terme du développement du dispositif. Cela entrave également la stabilité du poste de coordinatrice et l'augmentation de son temps de travail. Un financement pluriannuel est incontournable pour la modélisation du dispositif à l'échelle départementale en appui sur des dynamiques locales déjà à l'œuvre.
- 2- **L'engagement dans un partenariat avec la MDPH** : pour l'orientation de familles ayant besoin de répit et, éventuellement, travailler sur des possibilités de mutualisation de PCH en vue de rendre opérationnel le droit des familles au répit.
- 3- **La création d'un pôle ressources répit départemental** : afin d'harmoniser les politiques publiques en faveur des aidants familiaux sur le territoire girondin en s'appuyant sur les ressources locales existantes.
- 4- **Le développement d'un partenariat avec les communes** : en permettant à leur personnel de se former à l'accompagnement de jeunes en situation de handicap, aux côtés des professionnels des SAAD, dans une participation active à l'accueil des enfants et des jeunes.
- 5- **Quel relais pour les plus de 20 ans ?** Cette préoccupation devient une actualité pour certains des parents bénéficiant de temps de répit. Une réflexion est à mener avec eux et les partenaires.
- 6- **La proposition de ce dispositif à l'Aide Sociale à l'Enfance** : afin que les assistants familiaux/familles d'accueil en charge de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents en situation de handicap puissent aussi bénéficier du répit offert par La Calmie.



## 8. Annexes

### Le déroulé d'une journée d'accueil

- ✓ **8h** : ouverture par la coordinatrice et une membre du Bureau des sites d'accueil et structuration de la journée avec les intervenants sociaux. Chaque fiche de présentation des enfants accueillis est reprise afin d'identifier les particularités liées au handicap de l'enfant et de proposer des activités en fonction de ses centres d'intérêt et de ses spécificités.

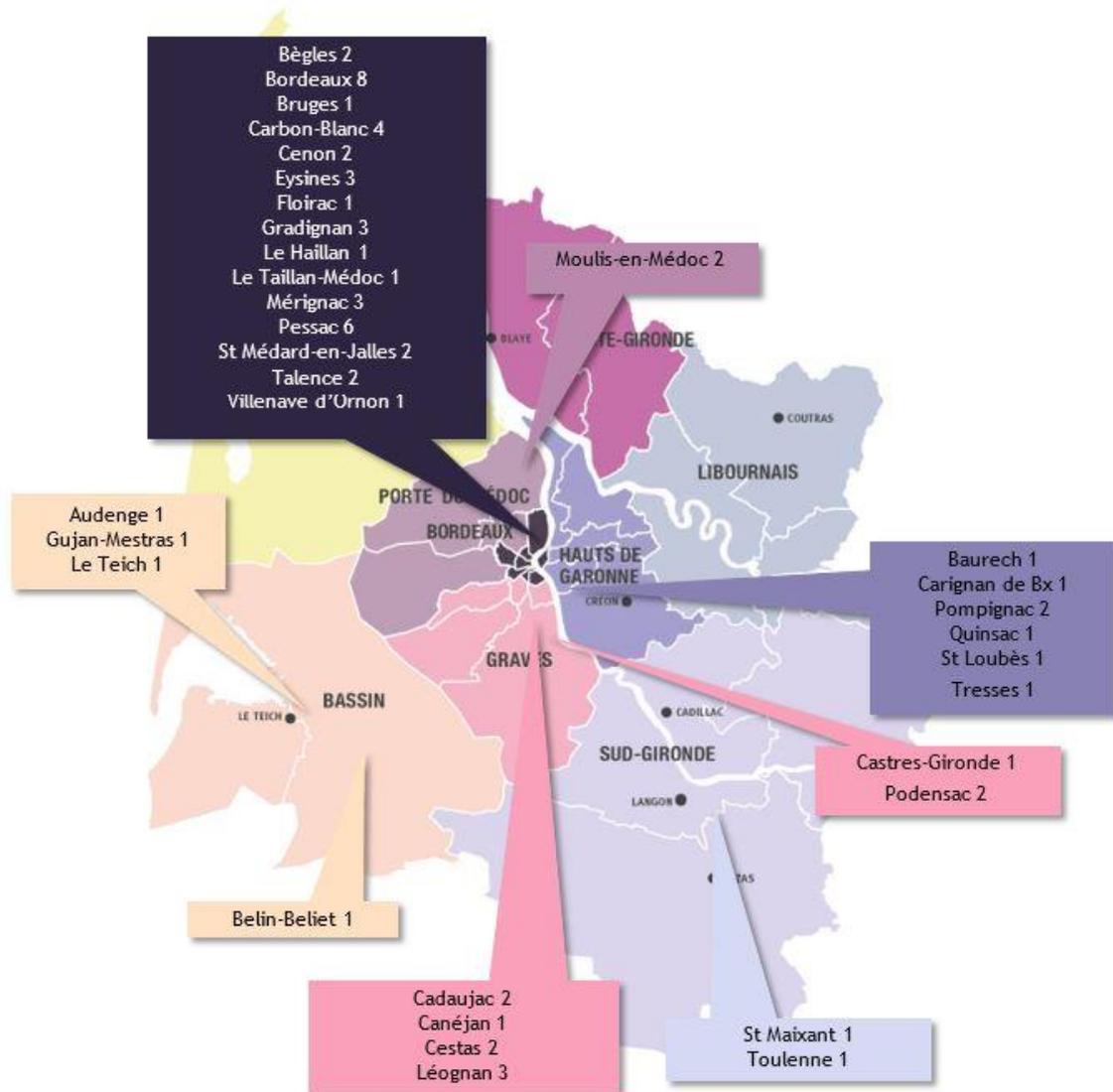
L'équipe définit les rôles que chacun aura tout au long de la journée (accueil, activités, repas, etc.) et procède à l'installation des activités (activités socles, activités diversifiées en fonction des profils).

- ✓ **9h- 9h30** : accueil des parents. Un intervenant accueille l'enfant et recueille auprès des parents les informations récentes (réveil, humeur de l'enfant, etc.). Un second intervenant récupère le repas, les jouets amenés par l'enfant puis l'accompagnera dans la salle d'accueil principale. Là, deux autres intervenants vont l'aider à prendre ses repères. Les activités peuvent démarrer.

Un temps de regroupement est organisé dans la matinée permettant ainsi l'hydratation, une collation ou un accompagnement aux toilettes/change des enfants si besoin avant la reprise des activités.

- ✓ **12h-13h** : un second passage aux toilettes/change est proposé, avant le temps du déjeuner réalisé en individuel ou en groupe en fonction des possibilités de l'enfant.
- ✓ **13h-16h** : temps calme adapté à l'enfant suivi de propositions d'activités,
- ✓ **16 h** : rassemblement et proposition de collation, change et passage aux toilettes si besoin.
- ✓ **16h30-17h** : accueil des parents pour le départ des enfants. Une membre du collectif ou la coordinatrice est toujours présente afin de rester à la disposition des familles.
- ✓ **17h-18h** : temps de nettoyage des locaux. Temps de débriefing équipe/Collectif Handicap.
- ✓ **18 h** : fermeture de La Calmie.

## Cartographie de la domiciliation des familles en 2022



Les partenaires



**AG2R LA MONDIALE**

